



## BAREME DES HONORAIRES

### Transactions immobilières

De 0 à 80 000 €.....	<b>10 % T.T.C</b>
De 80 001 € à 152 000 €.....	<b>8 % T.T.C</b>
De 152 001 € à 260 000 €.....	<b>7 % T.T.C</b>
De 260 001 € à 360 000 €.....	<b>6 % T.T.C</b>
De 360 001 € à 560 000 €.....	<b>5 % T.T.C</b>
Supérieur à 560 000 €.....	<b>4 % T.T.C</b>

Les honoraires ci-dessus s'appliquent sur le prix net vendeur.

Pour toute transaction, les frais de négociation sont compris dans le prix de vente, à la charge du vendeur ou du promoteur immobilier.

### Locations

A la charge du bailleur :.....**7 % TTC du loyer annuel hors charges**

Ce tarif inclut les honoraires d'entremise et de négociation (1 %), les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (3 %) et les honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3 %).

A la charge du locataire :.....**6 % TTC du loyer annuel hors charges**

Ce tarif inclut les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (3 %) et les honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (3 %).

### Prestations diverses

Avis de valeur terrain : ..... **120€ TTC**

Avis de valeur immeuble à usage d'habitation :..... **150€ TTC**

Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Réalisation d'un état des lieux de sortie :

A la charge du bailleur :.....**3% TTC du loyer annuel hors charges**

A la charge du locataire :.....**3% TTC du loyer annuel hors charges**